

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020

Le 1<sup>er</sup> octobre deux mille vingt, à 10 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni à la salle des fêtes de Brommat en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Président.

**Etaient présents** : Mesdames Bénédicte BELARD, Martine BESSIERE, Annie CAZARD, Pauline CESTRIÈRES, Cathy CHAUFFOUR, Colette FEYBESSE, Françoise FOURNIER, Geneviève GASQ-BARÈS, Anne MAGNE, Christiane MARFIN, Josette SERRES et Murielle VABRET ; Messieurs Vincent ALAZARD, Daniel BATUT, Christian CAGNAC, Didier CAYLA, Raymond CAYZAC, Simon CROS, Christophe DELMAS, Jean DELMAS, Pierre IGNACE, Christian LABORIE, Lionel PIGOT, Benoît REVEL, Jean-François RICHARD, Robert RISPAL, Jean VALADIER et Lucien VEYRE.

Xavier DELOUIS, absent excusé, donne pouvoir à Christian LABORIE

Serge FRANC, absent excusé, donne pouvoir à Anne MAGNE

Bruno NAYROLLES, absent excusé, donne pouvoir à Christian CAGNAC

Joseph SOULENQ, absent excusé, donne pouvoir à Didier CAYLA

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 28

Votants : 32

### 1 – Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que Monsieur Christophe DELMAS, Maire de Campouriez, soit Secrétaire de séance.

Monsieur Christophe DELMAS est élu Secrétaire de séance.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 2 – Rajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour afin de valider une convention de partenariat avec EDF qui souhaite nous aider dans le cadre des aides Covid de la Communauté.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour.

### 3 – Communication sur les délégations à Monsieur le Président

Monsieur le Président informe le Conseil qu'une commande a été passée pour l'achat d'un Ordinateur portable pour le Chargé de mission Urbanisme pour 983,40 € TTC (commande à 3A).

#### 4 – Information sur la situation du site Arcadie de Sainte Geneviève sur Argence

Monsieur le Président informe que la liquidation de l'usine de Sainte Geneviève a été prononcée hier et est donc effective. La seule offre déposée était celle de Monsieur MELLOUL qui n'a pas été retenue par le tribunal. Il précise que nous espérons toujours qu'un opérateur vienne sur ce dossier.

Monsieur le Président indique qu'il a rencontré jeudi les salariés et que c'était une épreuve. La réunion s'est déroulée dans le calme et la lucidité. Il avait fait venir Pôle Emploi qui a des dispositifs spécifiques avec des aides au reclassement pour les salariés. Il précise que nous allons centraliser les offres d'emploi avec les Espaces Emploi Formation afin de les faire remonter au liquidateur.

Monsieur le Président explique que nous avons mandaté le cabinet Triesse Gressard pour faire le tour des opérateurs. Il faut être vigilant car nous pouvons être à la merci de démanteleurs. Le cabinet va voir s'il y a des perspectives car la Communauté de Communes peut s'engager pour protéger l'outil s'il y a un projet. Il rappelle que l'outil est conçu d'une telle manière qu'il faut un industriel pour l'exploiter.

Monsieur le Président indique que, sur les 73 salariés, il n'en reste que 57. Il y avait aussi des prestataires et des travailleurs détachés (environ 50 agents). Il précise que tout le territoire est impacté.

Monsieur le Président expose qu'il faut être attentif sur le reclassement. Il faut diffuser les offres d'emploi du territoire et au-delà pour ne pas laisser les salariés en souffrance.

#### 5 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour la SCI AUXIDRI

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a validé, le 1<sup>er</sup> juin 2017, un règlement d'aide à l'investissement immobilier des entreprises.

La SCI AUXIDRI, créée par Monsieur Ghislain LAVERGNE, avait sollicité une aide pour la construction d'un bâtiment, sur la commune de Saint Amans des Côtes, afin de construire un atelier et un magasin pour des activités d'électricité. Ce projet avait fait l'objet de l'octroi d'une subvention de 19 306,71 € (assiette subventionnable des travaux de 193 067,18 €).

Cependant, le projet initial de Monsieur LAVERGNE a évolué car son projet de construction est abandonné. Le projet actuel consiste à acheter un bâtiment et faire des travaux d'aménagement pour installer le dépôt et l'atelier, ainsi qu'une partie à usage privé. L'assiette subventionnable de ces nouveaux travaux (hors partie privée) est de 84 943,57 €. Comme l'activité est permanente, l'aide serait de 8 494,35 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer une aide pour ce nouveau projet.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 8 494,35 € à la SCI AUXIDRI, au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises et annule l'aide accordée à la SCI AUXIDRI par la délibération du 12 avril 2019 et la convention qui en découlait.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### 6 – Aide à l'immobilier d'entreprises pour la Sarl Buron de Camejane

Monsieur le Président explique que la Sarl Buron de Camejane, gérée par Monsieur Maurice RAMON, a sollicité une aide pour des travaux d'aménagement (électricité, toiture) du buron à Saint Chély d'Aubrac. L'assiette subventionnable des dépenses est de 101 577,26 € (hors équipement). Cependant, comme l'activité actuelle est saisonnière sur 6 mois de l'année, le montant est à proratiser : l'aide serait donc de 5 078,86 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer une aide.

Le Conseil Communautaire attribue une aide de 5 078,86 € à la Sarl Buron de Camejane., au titre des aides à l'investissement immobilier des entreprises.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 7 – Désignation des membres de la CLECT

Monsieur le Président rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est obligatoire pour les communautés en fiscalité professionnelle unique. Elle procède à l'évaluation des charges et recettes transférées lors d'un transfert de compétence.

Madame CAZARD explique que la CLECT devra se prononcer notamment sur un dossier en attente pour la voirie sur le territoire d'Aubrac Laguiole.

Monsieur le Président propose de mettre en place la CLECT conformément aux désignations des communes.

Le Conseil Communautaire crée la CLECT, qui est composée conformément aux désignations des communes.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 8 – Désignation des membres des commissions communautaires

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a créé ses commissions communautaires et que les élus communautaires et communaux devaient se positionner. Suite aux retours des communes, les commissions peuvent être constituées (document distribué ce jour).

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes a acté que la Commission de Finances aurait 12 membres. Or, il y a 13 candidats.

Monsieur le Président explique que, si aucun candidat ne se désiste, il faudra voter pour enlever un nom. Sans désistement, il est demandé aux élus de voter : un bulletin de vote est distribué, chaque conseiller devant rayer un nom.

Suite au vote, Monsieur le Président informe que la Commission de Finances est composée comme suit :

Présidence de la Commission : Annie CAZARD, Vice-Présidente en charge des Finances

Membres de la Commission de Finances :

- Jean VALADIER
- Jean-François RICHARD
- Didier CAYLA
- Simon CROS
- Christian LABORIE
- Françoise FOURNIER
- Benoit REVEL
- Pierre IGNACE
- Christiane MARFIN
- Robert RISPAL
- Bénédicte BELARD

Monsieur le Président propose de constituer les autres commissions, conformément aux positionnements des élus.

Le Conseil Communautaire valide les membres des commissions Développement Economique ; Services au territoire – Environnement ; Accueil Attractivité ; Gestion de l'espace ; Développement touristique.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 9 – Désignation de représentants au GAL Aubrac Olt Causse

Monsieur le Président explique que le GAL est la structure qui gère les fonds européens. Il convient de désigner des représentants au GAL Aubrac Olt Causse : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, qui ne doivent pas être déjà membres d'un des collèges de cette structure.

Monsieur le Président fait une proposition de composition. Sans autre candidat, il propose de désigner ces membres.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants au GAL Aubrac Olt Cause :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Jean VALADIER	Annie CAZARD
Pauline CESTRIERES	Pierre IGNACE
Christiane MARFIN	Christian CAGNAC

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 10 – Appel à projet Grandes itinérances du Massif Central

Monsieur le Président explique que le GIP Massif Central lance un appel à projet « Soutien aux grandes itinérances du Massif Central » dans lequel est éligible le GR65 Chemin de Saint Jacques (la Via Podiensis). L'appel à projet permettrait de bénéficier de subventions européennes.

Madame MARFIN indique que des aménagements pourraient rentrer dans l'appel à projet (remplacement d'un abri, sécurisation d'une portion à La Vayssière, travaux de réhabilitation aux Cambrassats) pour un montant prévisionnel de dépenses de 25 000 € HT.

Cependant, pour être éligible à cet appel à projet, il faut un minimum de dépenses de 50 000 €. La CCACV pourrait s'inscrire dans une démarche collective avec la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac et le PNR de l'Aubrac qui serait chef de file.

Monsieur le Président propose de déposer un dossier de subvention.

Le Conseil Communautaire décide de répondre à l'appel à projet « Soutien aux grandes itinérances du Massif Central » pour le GR65 Chemin de Saint Jacques (Via Podiensis) dans une démarche collective avec la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac et le PNR de l'Aubrac, qui sera chef de file de cette opération.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 11 – Attribution des 3 derniers lots pour les travaux du Pôle Multi-Services à Laguiole

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé la construction d'un Pôle Multi-Services à Laguiole. Dans ce cadre, les marchés de travaux ont été attribués le 19 décembre 2019.

Monsieur VIBERT-ROULET présente le projet de Pôle Multi-Service à Laguiole. Suite à un risque de recours, le marché du lot Terrassement – Gros Œuvre a été résilié. De plus, le lot Revêtement de sols n'avait pas été pourvu suite au désistement de l'entreprise retenue. Il indique qu'une nouvelle consultation a été lancée pour 3 lots (le lot Terrassement – Gros Œuvre ayant été scindé en 2 lots). Il présente les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président propose d'attribuer les marchés.

Le Conseil Communautaire désigne d'attribuer les 3 derniers lots pour la construction d'un Pôle Multi-Services à Laguiole.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 12 – Attribution des marchés de travaux pour le local technique à Soulages-Bonneval

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a lancé la réalisation des travaux d'aménagement et d'agrandissement du local technique communautaire à Soulages-Bonneval.

Monsieur VIBERT-ROULET présente les travaux prévus. Une consultation a été réalisée pour ces travaux, sur la base du dossier établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération. Il présente les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président propose d'attribuer les marchés.

Le Conseil Communautaire attribue les marchés de travaux pour le local technique à Soulages-Bonneval.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 13 – Subvention à une association

Monsieur le Président rappelle que les modalités de subvention aux associations ont été votées lors du Conseil Communautaire du 31 janvier 2018. Il présente la demande reçue.

Monsieur le Président propose de voter cette subvention.

Le Conseil Communautaire vote la subvention suivante :

Nom des Bénéficiaires	Montant de la subvention	Prestations en Nature	VOTE
Comité d'animation de St Chély	1 000,00 €	Animation culturelle St Chély d'Aubrac	Pour : 32      Contre : 0 Abs : 0 N'ayant pas pris part au vote : 0

## 14 – Convention de partenariat avec EDF pour le soutien économique dans le cadre de la mise en place des dispositifs d'urgence au titre de l'économie

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a mis en place, par conventionnements avec la Région Occitanie, des dispositifs de soutien aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire (participation au volet 2bis, participation au fonds L'OCCAL, création d'un dispositif adossé au fonds L'OCCAL, ...).

EDF, à travers l'agence « une rivière, un territoire Développement » Massif Central, souhaite accompagner certaines communautés de communes dans les dispositifs mis en place pour aider les entreprises à faire face à la crise sanitaire. En effet, EDF ne peut pas aider directement les entreprises.

L'accompagnement d'EDF pour la CCACV se ferait par l'octroi d'une aide de 7 500 €, affectée au financement de nos dispositifs de soutien aux entreprises touchées par la crise sanitaire. EDF souhaite avoir rapidement la validation de cette convention.

Monsieur le Président propose de valider ce partenariat.

Le Conseil Communautaire approuve le partenariat avec EDF Agence « une rivière, un territoire Développement » Massif Central, pour un soutien économique dans le cadre de la mise en place des dispositifs d'urgence au titre de l'économie et d'approuver la convention de partenariat.

*Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Monsieur le Président informe qu'EDF souhaite conventionner avec la Communauté de Communes et l'office de tourisme pour définir un partenariat dans le domaine du tourisme.

## Questions diverses

### ❖ Conseil Communautaire

Monsieur le Président informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 20 novembre prochain à 10 h à Curières.

Monsieur le Président informe du déroulé des prochaines réunions de la communauté en décentralisé dans chaque commune par ordre alphabétique.

### ❖ Bureau de Maires

Monsieur le Président informe qu'une réunion du Bureau de Maires aura lieu le 03 novembre prochain à 10 h à Saint Chély d'Aubrac.

### ❖ PNR de l'Aubrac

Monsieur le Président informe que Bernard BASTIDE est le nouveau Président du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

### ❖ Tourisme

Monsieur VEYRE rappelle qu'une étude a été lancée pour définir la stratégie touristique du territoire et de l'office de tourisme communautaire.

Une réunion de présentation du diagnostic était prévue le 09 octobre 2020 matin, mais la Préfecture fait une réunion en invitant tous les maires. La réunion de présentation va donc être décalée (peut-être l'après-midi).

### ❖ Fonds de concours

Monsieur le Président informe que nous avons reçu un courrier de la Préfecture concernant le fonds de concours attribué à la commune de Laguiole pour la station de ski, qui est illégal car il vient financer une contribution que la commune doit payer à un syndicat. Il précise que nous n'avons reçu aucun courrier pour le fonds de concours à la commune de Saint Chély d'Aubrac.

Monsieur le Président explique que nous cherchons une solution mais que la délibération attribuant ce fonds de concours devra être rapportée.

Sans autre point, la séance est close à 11h30.

Le Président,  
Jean VALADIER



Le Secrétaire,  
Christophe DELMAS